

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn**

Séance du 30 juin 2026

Date de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de délégués en exercice : 65

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Emilie ALONSO, Muriel BAREILLE, Anne-Marie BATCABE, Jean-Patrick BAZILE, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Guy CAZALET, Marie-France CONSTANT, Lindsey DEARY, Sébastien DE TRUCHIS, Nathalie DUPLÉIX, Marc GAIRIN, Cathy GARCÈS, Jean-Marc GRUSSAUTE, Mehdi JABRANE, Florent LACARRERE, Claude LACOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Philippe LALANNE, Marie-Christine MAILLOT, Jérôme MARBOT, Gilles MARDELLE, Sylviane MAZEAS-DOLOREA, Marie-Agnès MENORET-ULTRA, Aude MINVIELLE, Benjamin MOUTET, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Christophe PANDO, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Nadège POUEYMIROU-BOUCHET, Valérie REVEL, Didier REY, Michel RIETSCH, Laurent SAINTE-CLUQUE, Carine SARRIQUET, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Hervé BARRY (a suppléé Joël SEGOT), Philippe CASTETS (a suppléé Jean-Michel DÉSSÉRÉ), Frédéric DOMERCQ (a suppléé Bruno LACAMPAGNE), Jean-Jacques LALEULERE a suppléé Florent LABORDE), Jeannine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Frédéric CLABÉ), Jérôme LAY (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Patrick LENDRES (a suppléé Françoise ASSAD), Bernard PUYAL (a suppléé Jean-Marie BERCHON).

Etaient excusés :

Patrick BURON, Xavier BOISSY, Emmanuelle CAMELOT, Vanessa CHAILLOUX, Françoise CLASTRE, Philippe FAURE, Arnaud JACOTTIN, Stéphane MARS, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Francis PEES, Karine PÉRÉ, Hubert VIGNAU.

Etaient représentés :

Michel BERNOS a donné pouvoir à Michel OLIVÉ, Sylvain BREVART a donné pouvoir à Michel RIETSCH, Nicolas PATRIARCHE a donné pouvoir à Marc OXIBAR, Clément SERVAT a donné pouvoir à Claude LACOUR.

Secrétaire de séance : Emilie ALONSO

N°3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Le Comptable public du Pays de Béarn a transmis le compte de gestion pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à la clôture de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2025, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir déclarer que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

Pour extrait Conforme,

Le Président,

La Secrétaire de séance,

Jérôme MARBOT

Emilie ALONSO

